

FERMETURE DES CENTRES DE RETENTION



Récits de révoltes et de solidarité

été 2009

CENTRE DE RETENTION DE VINCENNES

Vendredi 19 juin

Un an après la révolte qui embrasa le centre de rétention, un rassemblement y est organisé à 19h. Deux banderoles y sont déployées, une pour la fermeture des centres de rétention et une autre en soutien aux dix personnes inculpées pour l'incendie.

Samedi 20 juin

Un retenu nous raconte au téléphone :

« Nous avons entendu beaucoup de sifflements, de voix, jusqu'à 20h. On entendait les voix dans le mégaphone. Au début, nous avons répondu par des cris, en manifestant dans la cour. Mais l'officier et toute son équipe¹ sont venus pour calmer un peu. Les gens allaient dans les chambres car ils avaient peur. Les flics provoquaient et intimidaient. « Tu rentres dans ta chambre, ou on te descend dans la pièce ». Cette pièce est une pièce pour mettre à l'isolement. Ils ont déjà provoqué quelqu'un, ça a bastonné un peu. Les policiers ont porté plainte contre lui. Il est passé devant le juge et a été condamné à un mois de Travaux d'Intérêts Généraux. Ce garçon est quelqu'un de calme, de solidaire. C'est une crème, il m'a accueilli lorsque je suis arrivé. Il m'a donné des couvertures etc.

Sinon, que dire de plus... Ils sont à cheval sur les courses, c'est de 9h à 10h30. Si tu ne t'es pas réveillé, tu n'as pas le droit d'acheter des cigarettes.

Il y a quelqu'un qui a été pris au bout de ses 32 jours. Au réveil, ils lui ont fait croire qu'il allait sortir. Pas dupe, il ne les a pas crus. Il a été expulsé. Un autre a tenté de se suicider dans ma cellule, il a essayé de se pendre...

Pour ce qui est de la nourriture, c'est infect. Et c'est sûr qu'ils mettent des produits dedans. A chaque fois que je mange, je me retrouve comme un zombie. J'ai aussi des boutons. Tout le monde se plaint.

J'ai été arrêté à la porte des Lilas, en sortant du métro à

1. Au centre de rétention de Vincennes c'est la police qui gère les lieux, tandis qu'à celui du Mesnil-Amélot c'est la gendarmerie.

9h du matin. J'en ai assez de vivre en France, ce n'est pas une solution que de vivre sans-papiers. Être susceptible de se faire arrêter n'importe quand pour défaut de papiers. Il y a beaucoup de contrôles faits par des policiers en civil avec des voitures ou des camionnettes. Je ne sais pas si j'ai vraiment envie de retourner en Algérie ou si c'est parce que je suis fatigué, découragé. Aussi je préfère rentrer par mes propres moyens. J'ai un enfant scolarisé en France. Lors de la circulaire Sarkozy sur les parents d'enfants scolarisés, sa mère a été régularisée. J'ai été rejeté, comme beaucoup d'autres. Devant le juge du 35 bis², j'ai demandé l'assignation à résidence, j'avais une attestation d'hébergement et beaucoup de personnes dans la salle pour me soutenir, mais cela m'a été refusé. J'ai payé mon avocat 1500 euros. La prochaine audience, pour le renouvellement des quinze jours, je ne paye pas un avocat, ça ne sert à rien. Mon passeport est périmé.

L'administration attend le laissez-passer³ du consul. Ça fait 17 jours que je suis là. »

Mercredi 1er juillet

« Il y a des gens qui ont tenté de se suicider. Deux jours de suite. C'est pour cela qu'on a fait le mouvement. Celui d'hier il avait un vol ce matin. Il s'est pendu avec les draps. On est quarante ou cinquante dans le centre.

C'est le deuxième jour de grève de la faim. On ne mange pas depuis deux jours. On a commencé avant-hier soir à

2. A Paris le Juge des libertés et de la détention (JLD) est surnommé 35 bis (du nom de l'ancien article de loi qui réglementait la rétention). Au delà de 48h de rétention le JLD doit être saisi. Celui-ci décide du maintien en rétention pour une durée de 15 jours ou d'une assignation à résidence (très rare dans les faits), voire exceptionnellement de la libération en cas de nullité de procédure. Le 15e jour, si le retenu n'a pas été expulsé, la rétention peut être renouvelée pour une durée de 15 jours par le JLD. Les retenus ont l'habitude de surnommer le JLD « bonjour, 15 jours » et dénoncent ainsi la systématisation du placement en rétention et la rapidité de l'audience.

3. Les retenus sans passeport en cours de validité (beaucoup d'entre eux) doivent passer devant le consul de leur pays d'origine présumé. Le consul se déplace au centre ou reçoit les retenus au consulat. Il doit les reconnaître comme ressortissants de son pays et délivrer un laissez-passer. Sans passeport ni laissez-passer, l'administration ne peut procéder à l'expulsion. De nombreux retenus dissimulent donc leur nationalité. L'administration les mène de consulat en consulat jusqu'à en trouver un qui voudra bien les reconnaître. Beaucoup de retenus échappent à leur expulsion par ce biais. D'autres sont expulsés dans un pays qui leur est inconnu.

minuit après une ultime tentative de suicide. En 25 jours, il y a eu 5 tentatives de suicide. L'ambiance était horrible au centre. Ça devenait fou, on regardait ça tous les jours et on s'habitait. C'est fou, on ne doit pas s'habituer à des gens qui s'automutilent et se suicident tous les jours. Il fallait réagir à ça. On était en train de devenir des monstres, on ne réagissait plus. On s'est dit qu'il fallait réagir autrement, ne pas s'habituer. On s'est dit qu'un jour il y allait avoir un mort, qu'on allait se retrouver avec un cadavre. On s'est réuni dans la cour. La grève de la faim a commencé à minuit. On a décidé de restituer les sacs du petit-déjeuner qu'ils nous donnent le soir. On les a tous posés sur la table de ping-pong dans la cour. Le lendemain, les policiers ont réagi quand ils ont vu qu'on ne mangeait pas. Les flics nous ont dit : « vous ne mangez pas ? » On a dit « on, on vous parlera après notre réunion et on dira nos revendications » On s'est donc réunis vers 18h30 hier jusqu'à 22h00. La réunion a eu lieu dans la cour. Les flics ont fait quelques tentatives d'intimidation du style « Si vous restez tranquilles, tout se passera bien, sinon, c'est la répression ». Ça ne nous a pas fait peur. On est restés sereins. On a discuté d'autres trucs dans la réunion mais c'est la grève de la faim qui a été décidée parce que notre mouvement est pacifique.

Aujourd'hui, on a demandé du sucre pour notre grève⁴, ils ont dit qu'ils nous répondraient plus tard. Deux heures après ils nous ont appelé et ils ont dit ok, mais en fait après il y a une femme, je ne sais pas qui c'est, qui a dit que non, qu'on doit prendre la nourriture qu'ils nous donnent.

On a prévenu des associations pour notre mouvement. On attend du soutien maintenant.

On a écrit une liste de revendications :

- 1) Apporter une solution rapide et efficace aux retenus traumatisés par les tentatives de suicide.
- 2) Améliorer les conditions de rétention : nourriture, hygiène, comportements de la police et de l'administration. Parce qu'ils réagissent de manière agressive. On n'a pas le choix pour les heures de repas, pour acheter des clopes... Les consultations avec l'infirmière sont souvent retardées ou refusées. Pareil avec la Cimade⁵. Pour les visites, ils essaient de décourager les gens en les faisant attendre. Ils nous disent que c'est plein et qu'il faut attendre et quand on arrive aux visites on se rend compte qu'en fait il y n'avait qu'une personne.
- 3) Prendre en considération les retenus gravement malades

4. Tout au long de la grève, le sucre va être un enjeu important de la lutte et va donner lieu à de nombreuses péripéties.

5. Cimade: Association présente dans les centres afin d'assurer l'information et l'assistance juridique aux retenus.

et leur offrir des soins à l'extérieur. Il y a des gens qui ont des traitements qu'ils ne peuvent plus suivre ici.

4) Libérer les retenus qui ont une famille, des enfants en France, mariés ou vivant avec une résidente française.

5) Offrir plus d'avocats commis d'office. En général, il y a un seul commis d'office pour cinq ou six retenus. Il n'a que quinze minutes pour regarder le dossier.

6) Donner le choix aux retenus qui souhaitent quitter la France par leurs propres moyens, dans la dignité. Par rapport à la famille là-bas, ou pour des raisons politiques, y a des gens qui préfèrent repartir par leurs propres moyens. Les juges ne veulent jamais donner des assignations à résidence. Moi c'est mon cas par exemple, j'ai demandé au juge et il a refusé.

7) Remédier aux conditions de mouvements, de déplacements avant et après les audiences. On est réveillé à 6 h pour une audience à 10 h, on attend quatre à six heures dans une pièce sale, qui sent l'urine.

8) Donner plus de temps aux retenus qui sortent libres pour préparer leur départ au pays. Légalement on a que huit jours, on ne peut rien préparer en huit jours.

9) Arrêter les contrôles massifs et abusifs dans la rue qui portent atteinte à la liberté.

10) Respecter le règlement intérieur : l'administration l'enfreint tout le temps. Les personnes sont expulsées sans être prévenues qu'elles vont l'être. Ils doivent nous le dire.

11) Fermer les centres de rétention et régulariser les sans-papiers. >

Jeudi 2 juillet

« On a décidé de tenir la grève jusqu'au bout malgré les difficultés : la sécurité, l'administration, les nouveaux arrivants qu'il faut informer. On essaie de tenir malgré la réticence des services du centre. Personne du centre n'est venu nous parler ni par rapport à notre santé ni par rapport à nos revendications. L'infirmière ne s'est pas manifestée. L'administration a refusé de nous donner du sucre. Ils veulent nous donner du sucre en échange de tickets-repas pour pouvoir justifier qu'on ne fait pas de grève de la faim.

On informe l'extérieur au maximum : la Cimade et le reste. Aujourd'hui, j'ai vu une journaliste. C'est important pour nous de savoir que c'est relayé. On nous a amené des trucs parus sur internet que j'ai lu aux autres, ça les a réconfortés. Il y a un besoin que des gens prennent le relais. Les deux ou trois leaders peuvent être transférés ou expulsés.

Le plus important, c'est la fermeture des centres de reten-

tion et la régularisation de tous les sans-papiers. Il faut que tout le monde s'unisse là-dessus ! >

Deuxième coup de fil :

« Le capitaine du centre est venu expliquer qu'il était impossible de donner du sucre aux grévistes de la faim car les gestionnaires du centre n'ont pas le droit de sortir du contrat avec l'entreprise privée qui fournit la nourriture. Donc, ce n'est pas possible d'acheter même deux ou trois kilos de sucre car ça sort du contrat ».

Vendredi 3 juillet

Un rassemblement de solidarité avec les retenus en lutte a eu lieu devant le centre de rétention, voilà le texte paru sur Indymedia :

SOLIDARITÉ AVEC LES GRÉVISTES DE LA FAIM DE VINCENNES !

Un rassemblement a eu lieu au pied du centre de rétention de Vincennes. Les retenus et les personnes à l'extérieur ont pu échanger des «Liberté!», «Libérez les sans-papiers» pendant une bonne quinzaine de minutes. Les retenus sont montés sur les grilles ce qui a déclenché l'alarme. Le dispositif policier ne s'est mis en place à l'extérieur que cinq à dix minutes après la dispersion. Les flics ont cherché les manifestants dans tous les coins et recoins des abords du centre, sans succès. Les gens ont ainsi pu manifester leur solidarité avec les retenus qui ont entamé un mouvement depuis mardi 30 juin.

Samedi 4 juillet

La personne que nous avons au téléphone nous raconte que des manifestants sont venus hier soir aux abords du centre. On en profite pour lui lire l'article de l'Humanité parlant du mouvement et publié la veille. La grève de la faim continue au centre.

« Hier, vers 20h30 à côté du centre il y a eu une foule qui manifestait pour nous. Un ami qui appelait sa fiancée dehors est rentré dans la chambre pour nous dire qu'il y avait des manifestants qui criaient pour nous. Il a dit qu'il fallait sortir, on ne s'attendait pas à ça, on est sorti d'un seul coup. Ça m'a

vraiment touché. On ne pouvait pas voir mais on a entendu crier, on nous parlait en criant. La petite foule demandait la libération des retenus, la liberté. Ça m'a fait beaucoup plaisir, ça m'a chauffé le cœur. On a crié avec eux, même si on était fatigué par la grève de la faim.

On a fait des efforts pour qu'ils nous entendent. Je ne sais pas combien de minutes ils sont restés puis ils sont partis, je pense à cause de la sécurité. Peut-être la police a dispersé les manifestants. On était très heureux. Ça m'a vraiment touché pour moi et pour les autres, ça nous a donné le courage de continuer la grève.



Avec la police ça a été, mais on ne peut pas écouter ce qu'ils disent entre eux. Ils ne savent jamais quand ça peut chauffer dans le centre, mais nous on est pas agressif. On crie pour qu'on nous entende. On a commencé à rigoler et après les policiers sont partis. On était dans le petit jardin, ce n'est pas grand, mais on a entendu bien comme il faut les cris et les paroles.

Les policiers font leur travail au niveau sécurité mais on leur a expliqué qu'on était pacifiques, qu'on n'aime pas faire des trucs pas bien. On n'est pas ici parce qu'on est des criminels, on crie pour notre liberté, c'est tout. On a déclenché l'alarme pour être entendu de l'extérieur. On a été très heureux, on s'est dit que les autres essaient de combattre pour nous et

que nous on ne doit pas craquer, on doit continuer le combat. En ce moment il y a toujours des nouveaux qui arrivent en rétention, des Chinois et des Blacks mais certains mangent. On parle à ceux qui mangent pour qu'ils comprennent. Il y a aussi des gens malades et eux on ne peut pas les obliger. Mais la grande majorité tient toujours le courage et le souffle pour notre liberté. Les nouveaux disent qu'ils s'en foutent, que demain ils partiront au bled ou à Bangkok.

La dernière fois on a demandé du sucre, la police était d'accord, elle a demandé du sucre au personnel civil du réfectoire. Les travailleurs nous en ont donné mais quand leur chef a vu ça il a gueulé, il a dit que si on voulait du sucre on n'avait qu'à prendre les repas. On a refusé. Après le personnel civil ne voulait plus nous donner de sucre. Alors on a protesté auprès du capitaine pour avoir du sucre et on a fini par obtenir du capitaine de pouvoir aller chercher du sucre et du sel à l'infirmerie.

On continue de faire des réunions entre les grévistes, il y a toujours le commandant et le capitaine qui viennent discuter avec nous pour voir comment ça se passe. Nous on lui parle de nos problèmes même si on n'arrive pas bien à s'exprimer : par exemple il y a des gens qui ont une famille dehors. Mais il ne peut rien faire, il est là comme chef de la police ou de la rétention qui observe et qui fait les commandes de nourriture. Par rapport à nous le commandant ne peut rien faire, malgré tout on est là et on attend le jour de notre libération.

Il y a des policiers qui montent dans les chambres et viennent chercher les gens pour manger. En ce moment il y a beaucoup d'expulsions vers l'Asie, vers Bangkok, pas trop vers l'Algérie. Chaque jour il y a deux ou trois expulsions.

On lui demande si les flics continuent à les compter plusieurs fois par jour avec leurs cartes de retenus

J'ai une carte avec mon nom et ma photo, c'est pour les visites et les repas. La police ne compte pas avec les cartes. Pourquoi ils nous compteraient? On n'est pas militaires, ni policiers, ni criminels !

Je suis depuis 25 jours dans le centre. La dernière fois je suis rentré dans la chambre et j'ai trouvé un ami pendu. Quelques secondes plus tard il serait mort. Je n'ai jamais vu ça, depuis que je suis ici j'ai vu cinq tentatives de suicide. Les gens qui font ça ils se disent : « s'il y a quelqu'un qui vient à mon secours tant mieux, sinon je suis mort », ça leur évite de partir au bled. Y a rien au bled, ils aimeraient bien rester ici, ils ont un travail ici. Il y a même des gens qui ont une famille ici, comme moi par exemple.

Il nous décrit le centre

C'est un grand chalet avec des compartiments. A l'étage,

chaque chambre est soit de deux personnes soit de quatre personnes, et il y a les cabines téléphoniques. Il n'y a pas de poste de police à l'étage mais de temps en temps il y a des rondes. Au rez-de-chaussée il y a le réfectoire et la salle télé et une PlayStation. A l'extérieur il y a un jardin. Avant il y avait deux chalets mais ça a brûlé et à la place ils ont mis un gazon. C'est là qu'on était quand on criait hier soir. Au-dessus du jardin il y a un couloir réservé à la circulation des flics, avec deux quérîtes.

Il y a des caméras partout de tous les côtés, dans les couloirs et le jardin, c'est une observation totale, heureusement il n'y en a pas dans les chiottes et les douches. »

Dimanche 5 juillet

Les retenus nous appellent à 22h30, visiblement très inquiets par l'état de santé de plusieurs de leurs camarades que l'administration refuse d'envoyer à l'hôpital. La grève de la faim dure depuis une semaine au centre. D'habitude ces mouvements ne durent pas plus de deux ou trois jours...

« Il y a trois malades dans la journée. Il y en a un qui est tombé et qui a été transféré à l'hôpital. On n'a aucune nouvelle depuis. Il y en a un qui a déjà eu des problèmes, un ulcère. Il est descendu à l'infirmerie, ils lui ont donné des comprimés, l'autre pareil ils lui ont donné du Lexomil. Ils ne veulent rien faire. Aujourd'hui, il y a deux personnes qui ont avalé des bouts de métal et des lames parce qu'ils n'en pouvaient plus, il y en a un qui est à l'infirmerie et l'autre qui ne veut parler à personne. Le médecin n'est pas là et les flics disent que ça dépend de l'infirmière pour transférer quelqu'un à l'hôpital. Il y a un état de stress. Il y a des tentatives d'intimidation pour nous faire manger. Les gens qui vont au distributeur de boisons et de clopes sont pointés sur une liste. On est à bout de nerfs. Comme on a dit qu'on restait pacifique on ne sait pas quoi faire. On est tous sur les nerfs. On a des douleurs à l'estomac, des maux de tête. Ça va être une soirée difficile. Il y avait deux Chinois qui devaient être expulsés, il y en a un qui a accepté de partir mais l'autre a refusé et il a été libéré. Sinon ça fait deux jours qu'ils n'ont ramené personne au centre, quelque part on a réussi un peu. Là on est à peu près une quarantaine et 36 en grève de la faim. Il y en a deux ou trois qui mangent et ceux qui sont malades. »

Lundi 6 juillet

« Finalement ça c'est calmé hier soir. Il y en a un qui avait avalé des bouts de métal, il est tombé, et du coup ils l'ont transféré à l'hôpital hier soir. Celui qui avait avalé des lames y est allé ce matin. On a fait un rapport à la Cimade.

Ils n'ont toujours ramené personne. (*Depuis le début du mouvement, aucun nouveau sans-papier n'a été enfermé au centre*).

Il y a eu une visite ce matin d'un représentant du ministère. Il a visité les locaux, les caméras, la sécurité... »

Mardi 7 juillet

Matin

« Le mec qui a avalé des lames a été transféré à l'hôpital. Comme il refuse les soins, il nous a appelés pour dire qu'ils l'avaient attaché au lit et qu'ils lui avaient injecté des trucs avec une seringue. La Cimade ne sait même pas où il est. Pour l'instant il n'y a toujours aucun nouveau retenu. Il y a un nouveau commandant de bord. Hier soir, il a fait une fouille générale des chambres. On a tous dû descendre dans la cour. Après il a fait une fouille individuelle. Il y a toujours des tentatives d'intimidation pour ceux qui ne mangent pas. Ils demandent aux grévistes de se signaler au guichet. Ils disent qu'ils doivent calculer le nombre de repas à acheter. Mais on a refusé. Le capitaine nous a menacés, il veut nous faire croire qu'il y a un risque d'avoir un casier judiciaire par rapport à la grève de la faim. On est allé discuter avec lui. »

14h

Peu après ce coup de fil nous apprenons par un retenu qu'un des « leaders » du mouvement est en route pour l'aéroport avec un autre gréviste. Sa libération était programmée le jour même à 16h étant donné qu'il en était à son 32e jour de rétention. Leur vol n'avait pas été affiché. Ils ont tous deux été expulsés.

Mercredi 8 juillet

« On a arrêté la grève de la faim hier. Je ne peux rien vous raconter en ce moment. Au niveau d'en-bas⁶, j'ai eu quelques petits problèmes à cause des communications. Ils nous ont

6. Les flics ayant leur poste au rez de chaussée du bâtiment, c'est une manière discrète de les désigner.

vu beaucoup téléphoner, ils m'ont averti, je préfère arrêter les communications. »

Nous appelons deux fois aux cabines, les retenus ne veulent pas parler de la fin du mouvement. Puis la troisième fois quelqu'un veut bien nous parler.

« On a arrêté, ça sert à rien. La Cimade depuis une semaine nous promet des choses, mais elle ne fait rien. Pourtant c'était important, on aurait dû continuer mais personne ne prend ça en considération. Quand tu arrives ici, il faut trouver un moyen de sortir : faire des tentatives de suicide, avaler des lames de rasoir ou autre chose... Sinon c'est fini.

Ça fait quinze jours que je suis ici, depuis, aucun Algérien n'a été libéré, seulement deux Marocains et deux Tunisiens l'ont été. Par contre ils ne libèrent que des Chinois. On ne sait même pas comment ça marche : si c'est le consulat qui signe ou autre chose. »

Nous lui donnons des informations sur l'attitude de l'Etat algérien, le fait qu'il signe tous les accords anti-immigration avec la France, qu'il a même fait passer une loi qui punit de prison l'émigration clandestine⁷.

« Pourquoi personne n'affiche tout ça ? Je ne comprends pas car si c'était connu, les gens se révolteraient. Je connais une association, Droits Devant, qui s'occupe bien des sans-papiers algériens, est-ce que c'est une association payée par l'Etat algérien ? On est au centre, on est enfermés. Je ne sais pas ce qu'on va faire. Je vais essayer de vous passer quelqu'un qui vous raconte la fin de la grève de la faim. »

La personne refuse de venir nous parler, nous demandons alors à notre interlocuteur revenu au bout du fil si c'est à cause de la pression de la police que personne ne veut nous parler.

« Non on n'a pas de pression, on n'a pas peur de la police, on s'en fout d'eux. »

Nous racontons ce que nous savons de l'expulsion de leurs deux camarades la veille.

« Moi je sais que c'est quand on arrive dans l'avion qu'il faut les emmerder comme ça ils ont peur de perdre des clients et ils te font descendre. »

Notre interlocuteur va chercher un retenu qui pourrait nous raconter la fin de la grève de la faim.

7. La loi entrée en vigueur en janvier 2009 punit de 6 mois d'emprisonnement ceux qui sortent illégalement du territoire. Cela concerne ceux que les gardes-côtes arrêtent en mer, mais cela doit aussi concerner les expulsés de l'Europe de retour au pays et sortis sans visa.

« Hier ils ont été expulsés, ça a été fait. Dommage. Ils nous ont appelés de l'avion vers 16h, on a su qu'ils ont été expulsés. Alors, hier au centre ils n'ont pas voulu continuer. Tout le monde a peur vis-à-vis de ce qu'ils ont fait aux autres, expulser sans prévenir. Tout le monde a peur. Ce sont des pauvres gens. Tout le monde a mangé. Personne ne dévoile ce qu'il ressent. Les gens ne se font pas confiance entre eux. Je ne peux pas deviner leurs pensées. Moi j'étais bloqué, ils ont changé d'avis d'un moment à l'autre. J'étais bloqué, je n'ai pas pu réagir. »

Un autre retenu au téléphone.

« Il y a une personne qui est sortie de l'hôpital. Il avait mangé une lame de rasoir. Les médecins lui ont fait une piqûre, ils l'ont gardé lundi et mardi. Il pense qu'il a toujours la lame dans le ventre. Il attend la Cimade qui est partie manger. Il continue de refuser la nourriture, comme deux autres retenus qui sont restés à l'hôpital. Ils avaient également avalé une lame. Il n'y a pas de nouvelles d'eux. Cela fait maintenant dix jours qu'ils font la grève de la faim. Ils continuent. Hier, douze nouveaux retenus sont arrivés. »

Ce 8 juillet l'ambiance est lourde, tous semblent profondément tristes. Mais il y a une semaine les retenus nous disaient qu'ils ne devaient pas accepter les suicides et les automutilations comme seule porte de sortie. Ils ont réagi, leur grève de la faim a rendu visible leur révolte, leur colère. Ils ont montré qu'il y a des gens qui ne s'habituent pas et ne s'habitueront jamais à ça. D'après certains retenus, aucun nouveau sans-papiers n'a été enfermé au centre pendant leur mouvement, ils ont donc trouvé un moyen d'enrayer la machine à expulser et que tout ne se passe pas « normalement⁸ ». C'est aussi pour contribuer de l'extérieur à cet enrayerment que nous publions et continuerons à publier l'histoire de leurs luttes à l'intérieur. C'est ce que nous leur avons dit avant de les saluer.

NOUS PUBLIONS ICI LE TÉMOIGNAGE D'UN EX-RETENU APRÈS SA LIBÉRATION DU CENTRE DE RÉTENTION DE VINCENNES

« Avant de commencer la grève, on a discuté parce que dans le centre de rétention beaucoup de choses ne marchent pas : la bouffe, les recours contre les APRF sont retardés ; il y a des problèmes de fax au TA, les recours sont parfois reçus par le tribunal avec plusieurs jours de retard et sont alors re-

8. Il semblerait que l'administration ait décidé de suspendre l'enfermement de nouveaux sans papiers à Vincennes pendant toute la durée de la grève de la faim.

jetés par le juge⁹. Les avocats, quand tu rentres au Tribunal de Grande Instance, ils examinent vite fait le dossier, le juge¹⁰ dit « bonjour, 15 jours »... En plus c'est la galère d'aller au tribunal, tu pars tôt, tu rentres tard.

Au centre tous les jours tu vois un truc, des suicides, certains avalent des lames de rasoir, se coupent. Tu vois des trucs incroyables. Tu demandes l'infirmière, elle n'est pas là, tu demandes le médecin, il n'est pas là, c'est un cauchemar. Tu ne dors pas le soir, c'est tout le temps le bordel.

On était tous ensemble, presque 60 personnes, on a discuté et on a proposé la grève de la faim. Quelqu'un a écrit les revendications sur une feuille et la Cimade l'a envoyée à l'extérieur. Mardi 30 juin, on a commencé la grève de la faim. Chaque jour on parlait ensemble, on se réunissait. On a décidé d'arrêter de manger car tous les jours on voyait des tentatives de suicide, des expulsions sans affichages... Depuis, chaque matin, chaque après-midi, le commandant parlait avec nous, il nous disait de manger.

Après plusieurs jours de grève de la faim, je n'allais pas bien. J'ai demandé à voir le psy. J'ai dit que je devenais fou, que je n'allais pas bien. Le psy n'est jamais venu, ils m'ont donné du Doliprane. Là-bas il n'y a que du Doliprane. Comme le psy n'est pas venu, j'ai décidé d'avalé des lames de rasoir. Juste avant, il y avait un monsieur qui faisait la grève de la faim qui est tombé par terre. On demandait du sucre, ils n'en donnaient pas. On a pris une feuille pour y écrire « on est en grève de la faim » en français, en chinois et en arabe. On voulait l'afficher sur les murs, ils n'ont pas voulu, le commandant a refusé. Après ça, j'ai pris les lames et des morceaux de fer, je les ai avalées. J'ai passé quelques jours à l'hôpital, comme deux autres personnes qui avaient aussi avalé des lames, après je suis revenu à Vincennes. Ils s'en foutent des lames.

A l'hôpital¹¹, j'ai fait des radios, il ont vu les lames, les morceaux de fer [boulons]. Après le psy est venu, il a dit que je devais rester à l'hôpital. Après j'ai fait le bordel pour ne plus rester là. Tout est fermé, tu ne peux pas avoir de cigarette, rien. Tu restes dans ta chambre, tu ne peux pas sortir, c'est

9. Pour faire leur recours au Tribunal Administratif (TA) les retenus doivent envoyer un fax. Le TA juge de la légalité des APRF (Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière) et des OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français) sur la forme et sur le fond mais il ne juge pas de la régularité de l'interpellation de la garde à vue ou du placement en rétention (compétence du Juge des Libertés et de la rétention). Les délais pour les recours sont de 48h à partir de la notification de l'APRF et d'un mois pour l'OQTF.

10. Il s'agit du Juge des Libertés et de la Détention (et non plus du juge du Tribunal administratif), voir note 1

11. Il s'agit de l'unité médico-judiciaire (UMJ) de l'Hôtel Dieu : une prison dissimulée au 6ème étage de l'hôpital, dont l'entrée est dans le hall du laboratoire ophtalmique, une porte blindée qui se fond dans la couleur du mur.

pire que la prison. Je me suis bagarré avec les flics, ils m'ont frappé, ils m'ont menotté au chariot, ils m'ont étranglé avec le drap, m'ont mis le drap autour du cou, je n'arrivais pas à respirer, il y avait un policier d'au moins 120 kg. Ils m'ont fait une piqûre, ils m'ont mis nu. Ils ont dit que je n'étais pas bien dans ma tête, que j'étais fou.

Au retour de l'hôpital, j'ai porté plainte à la Cimade. Le médecin a fait un papier sur mes blessures (aux coudes, au cou..) et la Cimade l'a envoyé.

Pendant que nous étions tous les trois à l'hôpital, deux grévistes de la faim ont été expulsés. Après ça, tous ont arrêté la grève. Quand chacun de nous [les 3 personnes hospitalisées] est rentré au centre, on a continué la grève jusqu'à notre sortie.

Je suis resté quelques jours de plus - en tout j'ai fait 11 jours de grève - puis j'ai été libéré. »

CENTRE DE RETENTION DU MESNIL AMELOT

(A CÔTÉ DE L'AÉROPORT DE ROISSY)

— — — — —
Mardi 14 juillet

Nous apprenons qu'une grève de la faim a commencé au centre de rétention du Mesnil-Amelot. Le mouvement commence en solidarité avec ce qui est arrivé à Kader.

Kader est Marocain, il a 23 ans, il est en France depuis 4 ans. Sa mère et sa sœur vivent en France. Malgré son recours au TA qui n'a pas encore été jugé, il est embarqué sur un vol le 30 juin. Kader refuse d'embarquer et réussit ainsi à faire échec à son expulsion. Son audience au TA se tient le 3 juillet et son recours est rejeté. Il fait échec à une nouvelle tentative d'expulsion le 10 juillet.

Ce jour, le 14 juillet un nouveau vol est prévu, il refuse à nouveau d'embarquer mais cette fois-ci il se fait violenter et insulter par la Police aux Frontières (PAF) à Roissy au point que les gendarmes s'interposent.

Revenu au centre, il tente de se trancher la gorge.

Les autres retenus se solidarisent et se rassemblent sur le «terrain de foot» avec les matelas et font une manif.

Ensuite ils se retranchent dans les bâtiments 4 et 5 et refusent de regagner leurs chambres. 80 gendarmes mobiles sont prêts à intervenir. L'heure du dîner arrive, 111 des 113 retenus refusent d'aller manger. Puis ils rédigent une pétition que 89 d'entre eux vont signer.

LETTRE DES RETENUS :

« A l'attention du préfet,

Nous avons l'honneur d'adresser ce courrier à votre bienveillance afin de revendiquer la maltraitance de M.K. Veuillez aussi étudier chaque cas qui est retenu au centre du Mesnil-Amelot. On a pris la décision d'entamer une grève de la faim et de ne pas réintégrer nos chambres jusqu'à décision de votre part. Ainsi que certains cas qui sont dans un état critique.

Signée par 89 retenus »

Ce jour là, pendant le feu d'artifice du 14 juillet, un retenu monte nu sur le toit du centre.

Mercredi 15 juillet

A 12h30 une alarme incendie quasiment inaudible s'est déclenchée. La salle télé du bâtiment 4 a pris feu.

Un flic du commissariat de Chelles doit se déplacer au centre pour recevoir la plainte de Kader. Les témoignages en sa faveur des gendarmes qui l'ont vu se faire violenter la veille par la PAF sont déjà prêts.

Premier retenu, Kader :

« Hier, j'avais un vol. C'est la quatrième fois qu'ils essaient de m'expulser. A chaque fois j'ai refusé. Hier ça s'est mal passé. Les policiers m'ont tapé, ils m'ont fait la misère. Ils m'ont insulté : «terroriste, sale islamiste, connard d'Arabe». J'ai porté plainte. J'ai le témoignage des gendarmes. Quand je suis revenu au centre, les autres quand ils ont vu mon état ils ont décidé de faire une grève de la faim. Moi aussi, je fais la grève. Demain, j'ai encore un vol programmé. J'ai toute ma famille en France, je ne veux pas retourner au Maroc, j'ai personne là-bas. Dans l'avion, j'avais cinq flics sur moi. Il y en a un qui a mis son genou sur mon ventre. Ils ont serré fort les menottes et les ont accrochées avec un crochet à mon pantalon. Ils m'ont scotché les chevilles et les poignets. Tout ça, ça s'est passé devant les passagers. Je ne sais pas trop si les passagers ont réagi, je n'ai pas l'impression. J'étais choqué. J'ai essayé de me trancher la gorge avec une lame. »

Un deuxième retenu :

« La grève ne s'est pas poursuivie aujourd'hui. Le commandant a dit que ça ne servait à rien. Ils font des promesses : « si vous arrêtez, on vous libère ». Beaucoup de gens ont arrêté la grève. Ils ont flanché parce qu'ils pensent qu'ils vont être libérés. Les flics nous disent : « ou vous marchez comme on veut ou on va utiliser toutes nos forces ». Aujourd'hui il y a eu trois expulsions violentes : il y en a un qui s'est caché, les flics l'ont cherché partout, ils l'ont pris et ils lui ont mis une chaîne. Ça se durcit. Certains consuls refusent de signer les laissez-passer s'il n'y a pas de preuve. Mais avec d'autres consuls c'est tout le contraire, même sans rien, ils signent !

Il y a pas mal de mecs qui ont été arrêtés au travail. Le refus d'embarquement¹² c'est du pipeau : dans la loi, on a le

12. En principe avant de monter dans l'avion les flics demandent à la personne expulsée si elle accepte d'être expulsée ou non. La plupart du temps même si la personne dit qu'elle refuse les flics essayent quand même de le



droit mais dans la réalité, ça n'est pas ça... A Roissy, sur dix refus il y en a neuf qui marchent. A Orly, c'est tout l'inverse, les types ne reviennent pas. Et la compagnie Aigle Azur s'en fout complètement quand quelqu'un refuse. Il y a eu beaucoup de plaintes contre cette compagnie. On n'est pas toujours prévenu de son expulsion. Les flics montent les gens dans l'avion avant les passagers. C'est leur technique.

J'ai un ami qui a reçu un coup de tazer¹³ à l'aéroport. On a demandé à rencontrer un représentant de la préfecture. On a écrit une lettre. Certains journalistes sont au courant du mouvement. Mais, bon, tant qu'il y a rien à l'extérieur, autant pisser dans un violon. Il faudrait une mobilisation comme pour la rafle de Terre-aux-curés¹⁴. Ce matin, il y a eu un petit incendie, les pompiers sont venus. Ils n'ont pris personne pour l'instant. On n'a pas grand-chose à reprocher à la gendarmerie, le problème c'est la PAF.

Il y a quarante-huit heures, il y a eu une tentative de suicide par pendaison, quelques jours avant, un type s'est mutilé. Habituellement, c'est en maison d'arrêt qu'on voit ce genre de choses ! Pour le jeune Kader, ce n'est pas simple :

monter dans l'avion par la force alors que légalement ils devraient l'amener en garde à vue directement. Le commandant de bord peut demander à la personne si elle accepte d'être expulsée et en cas de réponse négative il peut exiger des flics que la personne soit redescendue de l'avion. Dans la pratique si les passagers et/ou la personne expulsée ne se manifestent pas bruyamment, le commandant de bord ne prend même pas la peine de se renseigner. Lorsqu'un sans-papiers parvient à faire échec à son expulsion (ce qui n'est pas toujours le cas), il est reconduit en centre de rétention ou placé en garde à vue et jugé pour refus d'embarquement. Le refus d'embarquement est un délit qui peut être puni de trois ans de prison et d'une ITF (voir note page suivante) de 10 ans maximum.

13. Arme de maintien de l'ordre dite « non létale » qui envoie des décharges électriques de 50 000 volts

14. Foyer de travailleurs immigrés de Paris du XIII^e arr. rafle le 12 février 2008. Suite à cette rafle particulièrement violente, d'ampleur et médiatisée, un large soutien aux tribunaux et aux aéroports s'est organisé, ce qui a permis que la grande majorité des sans-papiers retenus ne soit pas expulsée.

il a touché aux forces de l'ordre, c'est une institution, c'est inattaquable. Même si les flics ont tort, on leur donnera toujours raison. »

Jeudi 16 juillet

Kader avale des lames de rasoir pour empêcher sa 5ème expulsion. Il est conduit à l'hôpital de Meaux. Les médecins déclarent n'avoir trouvé aucune lame.

Kader est alors présenté au vol de la Royal Air Maroc (RAM) pour Casablanca à 14h10 à Orly : saucissonné¹⁵, mains menottées dans le dos et accrochées au pantalon, les genoux repliés par une ceinture. Plusieurs personnes sont présentes à l'aéroport pour prévenir les passagers de la présence d'un expulsé. Voyant Kader ligoté et hurlant, les passagers protestent immédiatement. Il est redescendu dix minutes après.

Mais ce n'est pas encore fini ! La préfecture prévoit de retenter son expulsion par le vol de 16h50 de la RAM. Un groupe alerte quelques passagers retardataires, mais entre temps la préfecture décide de placer Kader en garde à vue pour refus d'embarquement concernant le vol de 14h10. Il passera le lendemain en comparution immédiate au tribunal de Créteil à 13h30.

Un retenu au téléphone. La discussion démarre sur les nouvelles de K. qui devait être expulsé aujourd'hui après quatre refus d'embarquement.

« Ici c'est calme. Il y a eu trois libérations aujourd'hui. Ce qui montre que les forces de l'ordre s'acharnent sur Kader, c'est qu'il y a une autre personne qui a refusé d'embarquer et qui a été libéré, il nous a appelé tout à l'heure. La police ne lâchera pas Kader, ils s'acharnent »

Vendredi 17 juillet 2009

Kader est passé en comparution immédiate aujourd'hui pour son refus d'embarquement, il a été condamné à un mois de prison avec sursis et un an d'ITF¹⁶. Néanmoins il est

15. Les flics lient les pieds, les genoux et les mains de certaines personnes récalcitrantes en instance d'expulsion, elles sont ainsi montées à l'horizontal dans l'avion.

16. ITF: Interdiction du Territoire Français (de 1 an ou plus, voire même dé-

libre.

Nous appelons le centre de rétention pour savoir si la grève de la faim continue et pour donner quelques nouvelles de Kader aux autres retenus.

La première personne que nous avons au téléphone ne nous parlera pas beaucoup de la grève de la faim.

« Il y a beaucoup de gens ici, tous là à cause des papiers mais on est innocent. Ce n'est pas normal. Moi ma mère est française, elle a cinq enfants nés ici, toute ma famille est ici, mais moi je n'ai pas de papiers et c'est injuste ».

Nous lui demandons s'il y a des gens qui font la grève de la faim. Il nous répond que parfois les gens ne mangent pas.

« Ça dépend mais c'est n'importe quoi, on ne peut rien faire et les journalistes n'ont pas le droit de venir. On est vraiment nombreux. Ça va, ça se passe bien entre nous. Moi je me suis fait contrôler à la gare de Cergy, J'ai vu la Cimade juste une fois au début pour ma demande d'asile politique depuis je n'ai pas de nouvelles, je ne sais pas quoi faire. »

Comme son portable sonnait il nous a laissé.

Nous avons alors rappelé pour parler à nouveau à cette personne, mais nous tombons sur quelqu'un d'autre. Il nous dit que la grève de la faim a cessé.

« Avec les gendarmes, dans le centre ça va. Chaque matin on nous met des fiches sur notre situation. C'est à l'aéroport avec la police que ça se passe mal. Une personne, Kader, a du être expulsée vers le Maroc. C'était pour lui qu'on faisait une grève parce qu'il était blessé. Depuis deux jours on n'a pas de nouvelles. Ils ont dû le forcer dans l'avion. Il n'avait pas de papiers, rien ne prouvait qu'il était marocain, ils ont fait un faux laissez-passer ».

Nous lui donnons quelques nouvelles de Kader, mais il a l'air de ne pas bien comprendre nos explications. En revanche à de nombreuses reprises, il va nous dire que la police est violente à l'aéroport, qu'elle force les gens qui refusent d'embarquer et qu'elle fait de faux laissez-passer.

finitive). Sanction prononcée à l'encontre d'un « étranger » coupable d'un crime ou d'un délit. Elle peut être prononcée à titre de peine principale ou de « double peine » (peine complémentaire à une peine d'emprisonnement ou d'amende). On peut être condamné plusieurs fois à des peines d'interdiction du territoire.

CENTRE DE RÉTENTION DE BOBIGNY

Jeudi 23 juillet

Ahmed un retenu au centre de rétention du Mesnil-Amelot qui faisait partie des personnes qui ont manifesté activement leur solidarité pour Kader a été transféré en représailles au centre de rétention de Bobigny, voici son témoignage :

« Ils m'ont transféré à Bobigny parce que j'ouvrais trop ma gueule. J'ai un problème au dos. Il faudrait que je passe une IRM à l'hôpital. Le médecin m'a donné un traitement, il doit m'examiner aujourd'hui. Ils ne veulent pas m'amener à l'hôpital, ils pensent quoi ? Qu'on va s'évader à l'hôpital ?

Sinon, ici, ça va. Ils sont plus ou moins tranquilles. J'attends la femme de la Cimade. C'est l'usine : il y a des cars qui arrivent tous les jours. Au tribunal, ils sont plus ou moins sympas, il y a beaucoup de vices de procédure qui marchent. Les gens dépassent rarement les 15 jours. S'il n'y a pas de laissez-passer, ils libèrent. En Algérie, il y a cinq à six arrivées par jour. Quand vous descendez de l'avion, ils vérifient le passeport, s'ils constatent que la personne est partie sans visa, ils peuvent mettre une amende voire six mois de prison si vous n'avez pas d'argent pour payer.

Avant j'étais en prison parce que j'ai travaillé avec l'identité d'un autre. Ça fait neuf mois que je n'ai pas vu la liberté. »



AEROPORT D'ORLY

T.G.I. DE CRÉTEIL

Le samedi 25 juillet 2009 à 8h, Ahmed devait être expulsé vers Alger sur un vol de la compagnie Aigle Azur. Ahmed est en France depuis 20 ans, il est arrivé à l'âge de 16 ans, il a deux enfants français de 8 et 10 ans. Depuis 1991, il a une ITF définitive¹⁷.

Un vol à 8h du matin implique une présence nécessaire à 6h pour alerter les passagers lors de leur enregistrement... Bref pas gagné d'avance (mais ça ne l'est jamais).

Nous étions 7 personnes à l'aéroport dont la famille et les amis d'Ahmed.

Nous sommes d'abord allés au guichet d'enregistrement du vol et avons informés tous les passagers qu'il y aurait un homme expulsé contre son gré dans leur avion, en expliquant sa situation rapidement. Il serait peut-être menotté et bâillonné, caché derrière un rideau au fond de l'avion. Aux passagers que l'on sentait les plus réceptifs, nous avons donné un numéro de portable pour nous prévenir de ce qui se passerait dans l'avion. Certains passagers nous ont clairement assurés de leur soutien, d'autres paraissaient choqués de ce qu'on leur racontait, d'autres écoutaient poliment. Mais dans l'ensemble, les gens semblaient assez réceptifs. Une femme nous a d'ailleurs dit qu'elle s'était déjà opposée à une expulsion et qu'elle était passée en jugement pour ça¹⁸. Mais elle a assuré qu'elle ferait tout ce qu'elle pourrait.

Par précaution et parce que l'on connaît les ruses de la PAF, certains d'entre nous sont allés sur 2 autres vols en partance pour d'autres villes d'Algérie. Mais la présence d'un flic au comptoir d'enregistrement du vol Aigle Azur de 8h nous a convaincu qu'Ahmed serait expulsé sur ce vol.

Puis certains d'entre nous sont allés à l'entrée de la salle d'embarquement, avant le contrôle, pour confirmer à tous les passagers qu'Ahmed serait bien sur ce vol. Cette fois-ci, il ne semble pas que la police ait distribué un tract aux passagers leur rappelant le risque encouru de s'opposer à une expulsion¹⁹.

A 8h, pas de nouvelles, à 8h15, l'avion n'avait toujours pas décollé et personne ne nous a appelé. Puis, une passagère

17. Voir note précédente

18. Les passagers qui s'opposent à une expulsion peuvent être accusés d'en-trave à la circulation d'un aéronef passible de prison ferme.

19. Effectivement, il arrive que la PAF distribue aux passagers avant leur embarquement un tract qui les menace de lourdes peines dans le cas où ils manifesteraient contre l'expulsion.

fini par nous dire que la moitié des passagers de l'avion était debout et refusait de s'asseoir. Ahmed nous racontera ultérieurement qu'il s'est activement opposé à son expulsion en criant et en se débattant. Finalement, il est redescendu de l'avion encadré par deux flics qui l'ont ensuite embarqué en bagnole.

Deux d'entre nous sont allés demander la possibilité d'aller dans les bureaux de la PAF pour se renseigner et étonnamment, ils sont passés ! La PAF nous a dit qu'Ahmed n'était pas en GAV chez eux. Mais vers 10h30, la famille a reçu un appel l'informant qu'il était en GAV à la PAF d'Orly pour refus d'embarquement.

Nous avons en déduit qu'il passerait certainement en comparution immédiate lundi matin à Créteil, ce qui s'est effectivement passé. Ahmed a souhaité un report pour préparer son procès et il a été incarcéré à Fresnes durant 3 semaines.

Lundi 17 août

Ahmed comparait devant un juge du tribunal de Créteil pour ce qui est considéré comme un refus d'embarquement.

Ahmed préfère se défendre seul plutôt que de risquer d'être remis en prison en attendant un nouveau report d'audience.

Il sera condamné à 3 ans d'ITF, cette peine étant prononcée à titre de peine principale²⁰, comme si les 3 semaines de prison qu'il venait d'effectuer, sous mandat de dépôt, ne comptaient pas...

Dès sa sortie de prison, ce n'est pas la liberté que retrouvera Ahmed mais un fourgon de police qui le conduira au local de rétention du commissariat de Choisy-Le-Roi. Il y restera 2 jours avant qu'un JLD (juge de la détention et de la liberté) décide de son maintien en rétention. Il est alors transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot, celui là-même où il était en juillet dernier lorsque le mouvement de contestation a éclaté.

20. L'ITF prononcée à titre principal ne peut pas être «relevée» (annulée par des démarches ultérieures), on peut juste faire appel de la condamnation dans les 10 jours

CENTRE DE RETENTION DU MESNIL AMELOT

Lundi 31 qout

«J'ai été convoqué aujourd'hui par l'Ofpra²¹ pour ma demande d'asile. J'ai bien discuté avec la personne mais j'ai vu qu'ils ont plus ou moins la pression du préfet. J'ai parlé des problèmes au bled, elle m'a dit qu'ils prendraient une décision. Si c'est rejeté, tu as le droit de faire un recours mais ce n'est pas suspensif.

La Cimade va écrire une lettre au ministère pour demander la levée de mon ITF, je ne sais pas si ça peut servir à quelque chose, mais il faut que je fournisse des papiers. Je me rends compte qu'ici il ne faut pas parler, il faut prouver. Moi je ne fais que parler ! A chaque fois que je suis passé au tribunal je n'avais rien... La Cimade m'a sorti un article de loi, je sais plus quoi, par rapport à Dublin, qui dit que l'ITF était valable pour tout Schengen. Ça m'a sonné. Je ne pensais pas ça. Même avec l'Angleterre, il paraît qu'ils ont des accords, je ne pensais pas, ça m'a soufflé parce que je croyais que c'était juste ici que je ne pouvais pas circuler. Moi je voulais partir en Angleterre... En fait, je me suis fait avoir par mon avocat. Depuis des mois il dit qu'il a fait la requête pour la levée de mon ITF mais je crois qu'il n'a rien fait.

Je ne sais pas ce que je vais faire par rapport à mon vol prévu mercredi, je vais prendre la décision avec mes frères ce soir au téléphone après la rupture du jeûne. Si à chaque fois c'est rebelote prison, centre de rétention... J'ai envie un peu de respirer. Ça n'est pas une vie à passer pour mes enfants, et je n'ai plus 20 ans. Si je refuse l'expulsion après c'est rebelote, après ce sera Marseille²², et les deux

21. Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides : c'est lui qui reconnaît ou non si une personne peut être considérée comme réfugié ou apatride

22. Il arrive que les flics décident d'expulser par bateau (notamment via le port de Marseille), car par bateau il n'y a pas de refus d'embarquement possible : la personne expulsée peut crier et se débattre, on ne considérera pas que cela peut nuire à la sécurité des personnes à bord, d'autant plus que la personne est isolée des passagers au départ. Il y a eu cependant des cas où l'expulsion a échoué comme notamment la fois où des gens -qui n'étaient

ou trois mois que j'ai perdu ici ça va tomber à l'eau. J'ai vu tous les gars du centre qui refusent le vol, après ils ont un an d'interdiction et après ils sont relâchés. Mais moi le préfet, il ne veut pas que je sois relâché. Je dis aux gens comment ça se passe, tout le monde sort avec son idée mais moi je n'arrive même pas à sortir avec mon idée.

Et aussi ça peut mal tourner, Je peux faire la bagarre avec les flics. Pour moi c'est pas un problème mais ça peut mal tourner, j'peux casser le bras ou le nez d'un flic et là ils vous pardonneront jamais. Ils ressortent mon casier judiciaire et ce n'est pas un mois que je ferai mais trois piges. Le combat je le connais mais il faut que je cherche le bout du tunnel. Il faut que je me repose quelques mois, après on verra.

J'ai un pote qui a été expulsé hier, il est parti, il n'a pas résisté. Le gars aussi il a vu ma situation : centre de rétention, prison, et retour centre de rétention. Ça lui fait peur. En plus, tout le monde voit que pour nous les algériens ça bloque, tout le monde peut sortir au bout de 30 jours mais pas nous.

Mes enfants je crois qu'ils préfèrent leur père en liberté en Algérie, plutôt qu'enfermé dans les prisons françaises.

Ici, au centre, la situation a plus ou moins commencé à changer, à se durcir, par rapport à juillet quand on a fait le mouvement pour Kader. Maintenant il y a de nouvelles équipes, de nouvelles lois, les stagiaires veulent montrer leur côté muscle, c'est devenu trop disciplinaire. Si je compare avec Bobigny, chez les flics et ici, je préfère dix mille fois Bobigny même si ici il y a un terrain de foot. Là-bas y'a pas de terrain de football mais au moins là-bas on te lâche au bout de quinze jours. Ici il faut attendre 30 jours et là-bas ils ne font pas l'appel toutes les cinq ou dix minutes. En ce moment c'est le ramadan, ils nous réveillent à 4 heures du matin mais ils ne viennent pas avec des douceurs. Ils tapent les portes à coup de pompes, c'est militaire.

pas des passagers- sont montés sur le toit du bateau et ont refusé de descendre tant que l'expulsé ne serait pas redescendu.

Je me suis embrouillé avec une black il y a deux jours, elle voulait voir mon visage. Je lui ai dit qu'on n'était pas à Guantanamo. Elle voulait vérifier je ne sais pas quoi, je me suis embrouillé avec elle, elle est allée porter plainte au capitaine. Elle nous empêche de dormir avec les potes, je ne sais pas ce que ça peut lui faire, déjà on est en prison, alors si on veut dormir avec les potes... Elle a un petit poste. Moi j'ai fait agent de sûreté et pompier et moi je lui ai dit que c'était un boulot de merde ce qu'elle faisait. Je lui ai dit : « en fait vous surveillez les gens de chez vous. N'oubliez pas que vos parents ils sont venus d'où ces gens là vont être expulsés mademoiselle, au Sénégal, au Mali, n'oubliez pas d'où vous venez ». Moi je lui réponds mais les autres ils n'osent pas. Elle a une tenue bleue et pense avoir tous les droits.

Avant, quand j'étais là en juillet et qu'on a bougé pour Kader, les gens avaient la haine, ils avaient une passion pour aller jusqu'au bout dans les trucs. Au centre on divise les gens, les gens étaient plus solidaires avant. Moi j'avais la pétition avec moi, tout le monde l'a signée, on voulait aller jusqu'au bout on s'en foutait si le centre du Mesnil-Amelot n'existait plus après. Maintenant les gens pensent plus à ce qu'ils doivent manger qu'à leur liberté. Alors, j'aide un peu comme interprète mais je ne m'en mêle pas comme avant. Des potes ont pris la décision de partir même s'ils n'ont pas de casier. Les autres consuls sénégalais et maliens demandent la régularisation quand ils voient que les gens ont travaillé des années, mais nous, les algériens...

J'ai vu par rapport aux Maliens, avec le foyer Terre-Aux-Curés, je faisais la prière à côté, quand il y a eu la rafle, j'ai vu l'encerclement, j'ai vu l'assaut avant 5 heures. Les gens sont venus même sans papiers, ils n'avaient pas peur. Ils sont même pas restés 15 jours en centre de rétention. J'avais pleins de potes maliens et sénégalais. Je les ai vus quasiment tous revenir, très peu ont été expulsés. Mais chez nous les algériens, ils pensent à ce qu'ils vont acheter comme Mercedes et construire comme villa. Je les ai vus dans l'avion, y'en a pas beaucoup qui ont bougé, je leur ai dit « réveillez-vous, on n'est pas comme en 1930, vous n'êtes pas colonisés, vous êtes libres ». Une personne a fait semblant de ne pas me reconnaître, quand je l'ai connu c'était un petit voyou à Barbès. Le gars maintenant il a la barbe et tout. Avant il n'avait pas de papier. On te

donne un bout de papier dans la poche et le gars il oublie sa race. Maintenant on arrive à acheter les gens. Il y en a même qui travaillent avec les RG pour leur renouvellement.>

Ahmed devait être expulsé le mercredi 2 septembre par un vol de la compagnie Aigle Azur décollant de l'aéroport d'Orly. Finalement, l'OFPR n'ayant à ce moment là pas encore rendu de décision sur sa demande d'asile, il ne sera pas embarqué sur ce vol. Court répit puisque le lendemain, jeudi 3 juillet, les gendarmes du mesnil Amelot le réveilleront à 4 h du matin pour l'expulser sur un vol prévu à 8h.

Oran,

le 13 septembre 2009

« Salut. La décision de refus d'asile a été prise à 17h35. De toute façon, le préfet m'a ciblé. On aurait dit que j'étais l'ennemi numéro 1. Les gens voulaient bloquer l'expulsion mais je n'en voyais pas l'intérêt. J'étais accompagné par trois gendarmes et trois flics. Le vol était à 8 heures, arrivée 9, heure locale. Les autorités françaises m'ont descendu avec un rapport accablant en souhaitant que les autorités algériennes me mettent en prison. Bref, après plus de 4 heures d'interrogatoire, l'heure de la liberté a sonné.

Je pense retrouver un peuple soumis et une population qui ne cavale que pour son ventre... »

POUR APPELER AU CENTRE DE RÉTENTION DU MESNIL-AMELOT :

014947.0246 /47/48

014947.02.84

014947.0240/50

POUR APPELER AU CENTRE DE RÉTENTION DE BOBIGNY :

0148.95.86.86/87.86 (HOMMES)

0148.96.08.54 (FEMMES)

POUR APPELER AU CENTRE DE RÉTENTION DE VINCENNES:

0145.18.02.50

0145.18.59.70

0145.18.1240

Pour consulter et télécharger le guide pratique et juridique

« Sans papiers, s'organiser contre l'expulsion -
que faire en cas d'arrestation ? » :

<http://sanspapiers.internetdown.org/>

Une semaine de grève de la faim au centre de rétention de Vincennes, deux jours dans celui du Mesnil-Amelot mais avec une confrontation plus violente, une partie d'un bâtiment incendiée par les retenus, des mobilisations en solidarité à l'extérieur, des expulsions empêchées... Voilà ce que raconte cette nouvelle publication de récits de retenus enfermés au centre et de personnes solidaires dehors.

En effet, depuis janvier 2008, des personnes téléphonent régulièrement aux retenus de certains centres de rétention et publient leurs témoignages. Ceci, pour faire connaître ce qui se passe à l'intérieur à travers leurs propres récits, mais aussi afin de créer des solidarités à l'extérieur, de partager des pratiques de résistance.

Cette brochure ne pouvait faire l'impasse sur le premier anniversaire de la révolte de Vincennes du 22 juin 2008 qui succéda à la mort de Salem Essouli : un centre de rétention détruit par le feu, c'est autant de capacité de stockage en moins pour l'État et donc un rouage de la machine à expulser qui s'enraye entraînant une baisse significative du nombre de rafles et des expulsions sur Paris les mois suivants. Mais c'est aussi 10 personnes inculpées qui ont besoin de toute notre solidarité.

RÉCITS DE RÉVOLTES ET DE SOLIDARITÉS

ÉTÉ 2009

LIBERTÉ POUR
LES INCULPÉS
DE VINCENNES !

FERMETURE
DES CENTRES
DE RÉTENTION !

fermeturetenition@yahoo.fr